

RÉMUNÉRATION

Valeur du point d'indice (inchangé au 1^{er} février 2017) : 56,2323 euros.

I.S.O.E PART FIXE ET INDEMNITÉ DES PROFESSEURS PRINCIPAUX

Part fixe 1 213,56 €	Division de 4 ^{ème} des collèges et Lycées Professionnels	1 245,84 €
	Division de 3 ^{ème} des collèges et LP de 1 ^{ère} année de BEP-CAP et toutes les classes BAC pro 3	1 425,84 €
	Division de 2 ^{ème} année CAP	906,24 €

TAUX DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (au-delà des obligations réglementaires de service de 18 heures hebdomadaires)

Corps	HSA taux normal	HSA 1 ^{ère} année (1)	HSE
PLP - classe normale	1 099,77 €	1 319,73 €	38,19 €
PLP - hors classe	1 209,75 €	1 451,70 €	42,01 €
PLP - bi-admissible	1 150,60 €	1 380,72 €	39,95 €
Contractuel 2 ^{ème} catégorie	1 017,59 €	1 221,11 €	35,33 €
Contractuel 1 ^{ère} catégorie	1 099,77 €	1 319,72 €	38,19 €

(1) Dans la limite d'une heure supplémentaire excédant les maxima de service réglementaires, conformément à l'article 1^{er} du décret n° 99-824 du 17 septembre 1999.

INDEMNITÉ DDFPT

moins de 400 élèves	4 917 €
de 400 à 1 000 élèves	5 740 €
plus de 1 000 élèves	6 563 €

EXAMENS, JURYS, CORRECTION DE COPIES (en euros)

	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 4	Taux 5
Correction des copies	0,75	1,10	1,73	2,47	5,0
Épreuve orale ou pratique	4,11	5,49	9,60	13,72	9,60

ISSR

TAUX/JOUR

moins de 10 km	15,38 €
de 10 à 19 km	20,02 €
de 20 à 29 km	24,60 €
de 30 à 39 km	28,97 €
de 40 à 49 km	34,40 €
de 50 à 59 km	39,88 €
de 60 à 69 km	45,66 €
par tranche sup. de 20 km	6,81 €

PRIME À LA NAISSANCE : 941,67 €

enfant né après mars 2018

PRIME À L'ADOPTION : 1 883,35 €

enfant adopté après mars 2018

Les deux indemnités étant sous conditions de ressources 2016 conformément au tableau ci-dessous (en euros)

Nature	1 enfant	2 enfants	3 enfants	par enfant sup.
Ménage avec 1 revenu	31 345	37 614	45 137	7 523
Ménage avec 2 revenus ou parent isolé	41 425	47 694	55 217	7 523

INDÉMNITÉ POUR MISSIONS PARTICULIÈRES - IMP (taux annuel en euros)

Coordination de discipline(s)	625 à 2 500
Coordination des activités physiques, sportives et artistiques	1 250 à 2 500
Coordination de cycle d'enseignement	625 à 2 500
Coordination de niveau d'enseignement	1 250 à 2 500
Référent culture	625 à 1 250
Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques	1 250 à 3 750
Tutorat des élèves en Lycée	312,50 à 525
Référent décrochage	625 à 2 500
Autres missions d'intérêts pédagogiques et éducatifs	312,50 à 3 750
Missions particulières au niveau académique	312,50 à 3 750

Indemnité de sujétions spéciales aux conseillers en formation continue : 7 595,04 €/an

Indemnité de fonction du tutorat des enseignants stagiaires : 1 250 €/an